

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Sustainable European Small Cap Equity

ISIN	LU0120692511	un compartiment de Vontobel Fund
Catégorie de parts	A	
Monnaie	EUR	

Ce fonds est géré par Vontobel Asset Management S.A., qui fait partie du Groupe Vontobel.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

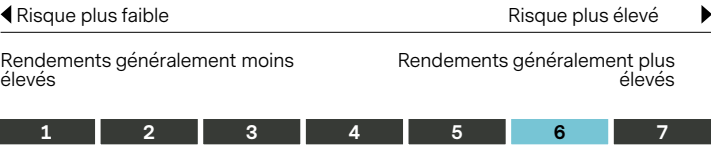
Objectifs et politique d'investissement

Ce compartiment à gestion active vise à obtenir une croissance du capital à long terme en EUR. Il promeut des critères environnementaux et sociaux, mais le placement durable n'est pas son objectif. Il relève de l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations sur la durabilité dans le secteur financier.

- Il investit surtout dans des actions et valeurs assimilables aux actions. Il peut aussi détenir des liquidités.
- Le compartiment investit surtout dans des titres de petites capitalisations qui sont domiciliées et/ou exercent l'essentiel de leurs activités en Europe et respectent certains critères environnementaux, sociaux et de gouvernance propres à leurs activités. **Type d'approche:** les sociétés doivent posséder une note ESG minimum sur la base du modèle de notation du gestionnaire (filtrage positif) et appliquer des interdictions absolues (filtrage négatif) dans certains secteurs. Le modèle ESG note les sociétés par rapport à leurs pairs sectoriels (approche «best-in-class»). Une société doit être assortie d'une note minimum pour pouvoir faire l'objet de placements. Ce seuil tient compte du fait que les petites entreprises ont moins de ressources à dédier aux rapports ESG que

- les grandes entreprises. **Objectif mesurable:** les critères de sélection basés sur la durabilité entraînent l'exclusion d'au moins 20% des placements potentiels. **Univers de placement:** Les actions européennes de petites capitalisations proviennent de sociétés dont la capitalisation boursière maximale est de 7 milliards d'EUR. **Seuil:** les critères de sélection basés sur la durabilité s'appliquent à 100% des titres du compartiment. **Principales limites méthodologiques:** incohérence potentielle, inexactitude ou indisponibilité des données ESG fournies par des prestataires tiers. **De plus amples détails à ce sujet sont disponibles dans le prospectus.**
- Le compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de couverture et pour atteindre l'objectif d'investissement.
 - Le compartiment n'est pas géré par rapport à un indice de référence. Le gestionnaire dispose d'une liberté totale dans le cadre des limites de placement prédéfinies.
 - Les revenus peuvent être distribués annuellement.
 - L'achat et la vente de titres s'accompagnent de frais de transaction payables en sus des frais indiqués.
 - Rachat d'actions: quotidiennement lorsque les banques sont ouvertes au Luxembourg (cf. prospectus pour détails et exceptions).

Profil de risque et de rendement



- L'indicateur ci-dessus ne mesure pas le risque d'une possible perte de capital, mais représente les fluctuations de valeur passées du compartiment.
- La catégorie de parts est classée dans cette catégorie car le prix de ses parts peut fluctuer fortement en raison de la politique d'investissement mise en œuvre.
 - Les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du futur profil de risque du compartiment.
 - La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.
 - La catégorie de risque la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Lors du classement d'une catégorie de parts du compartiment dans une catégorie de risque, il peut arriver que tous les risques ne soient

- pas pris en compte. Cela concerne par exemple les risques liés à des événements de marché exceptionnels, des erreurs opérationnelles ou encore des événements juridiques et politiques. Une présentation détaillée des risques est fournie au chapitre «Notice regarding special risks» de la partie générale (General Part) du prospectus. Les risques suivants n'ont pas d'influence directe sur ce classement, mais peuvent néanmoins être importants:
- Les produits dérivés s'accompagnent souvent de risques d'évaluation et opérationnels et d'un effet de levier, lequel amplifie les gains, mais aussi les pertes. Les produits dérivés de gré à gré encourent les risques de contrepartie correspondants.
 - Le compartiment intègre aussi des critères de durabilité dans son processus d'investissement. La performance du compartiment peut par conséquent être supérieure ou inférieure à celle d'un portefeuille géré de façon traditionnelle.
 - Le compartiment recèle un risque de liquidité accru, car il investit principalement dans des petites capitalisations qui peuvent temporairement présenter un faible niveau de liquidité.
 - Le cours d'une action peut être défavorablement influencé par des évolutions au sein de la société, de son secteur ou de l'environnement économique et faire l'objet de fluctuations rapides. Les actions recèlent des risques plus importants que les obligations et les instruments du marché monétaire.

Frais

Les commissions sont utilisées pour couvrir les frais courants du fonds. Ces derniers comprennent les frais d'administration, de commercialisation et de distribution du fonds. Les frais encourus réduisent le rendement.

FRAIS PONCTUELS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS VOTRE INVESTISSEMENT

Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	0.30%
Commission de conversion	1.00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

FRAIS APPLIQUÉS AU FONDS SUR UN AN

Frais courants	2.18%
----------------	-------

FRAIS APPLIQUÉS AU FONDS DANS CERTAINES CONDITIONS PRÉCISES

Commission de performance

Aucune

Performances passées

Le graphique présente la performance passée sur la base d'années civiles entières. Les frais ponctuels ne sont pas pris en compte dans le calcul de la performance.

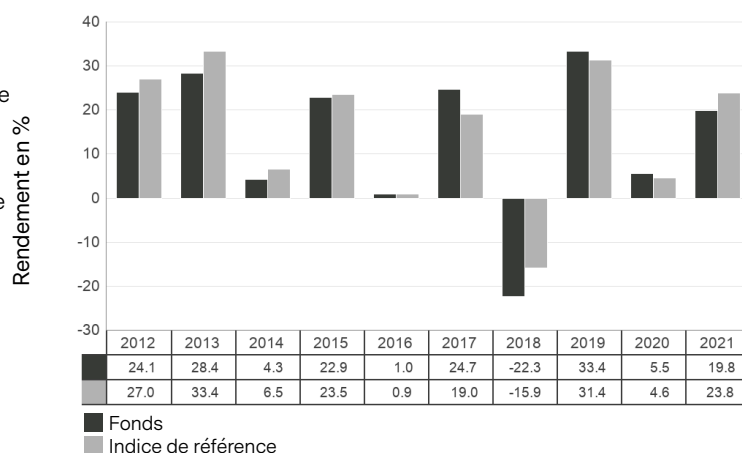
- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- La performance de la catégorie de parts a été calculée en tenant compte des frais courants, mais pas des frais ponctuels.
- Pour cette catégorie de parts, des parts ont été émises la première fois en 2000.
- Le compartiment utilise l'indice de référence MSCI Europe Small Cap Index TR net uniquement aux fins de comparaison de la performance. L'indice de référence n'est pas compatible avec les caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment.
- La performance passée du fonds est indiquée dans la monnaie de la catégorie de parts (EUR).

Les frais ponctuels indiqués sont des valeurs maximales. Ils peuvent, selon le cas, être inférieures – veuillez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

Le chiffre communiqué concernant les frais courants se fonde sur les douze derniers mois, au 28 février 2022. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas:

- Les coûts des opérations du fonds, à l'exception de ceux que le fonds paye à l'achat ou à la vente de parts d'autres placements collectifs de capitaux.

D'autres informations sur les frais sont fournies au chapitre «Fees and expenses» de la partie générale (General Part) du prospectus, disponible sous www.vontobel.com/AM.



Informations pratiques

- La banque dépositaire du fonds est RBC Investor Services Bank S.A.
- Le prospectus, les derniers rapports semestriel et annuel, les prix des parts ainsi que d'autres informations pratiques sur le fonds sont disponibles gratuitement en allemand et en anglais sous www.vontobel.com/AM.
- Pour obtenir ces informations, vous pouvez également vous adresser à Vontobel Asset Management S.A., 18, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.
- Le fonds est régi par le droit fiscal luxembourgeois, ce qui, selon votre domicile, peut avoir une influence sur votre placement dans le fonds. Pour plus de précisions, veuillez vous adresser à votre conseiller fiscal.
- Des informations concernant la politique de rémunération en vigueur, y compris une description du calcul de la rémunération et

des avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de la détermination de la rémunération et des avantages, sont disponibles sous www.vontobel.com/AM/remuneration-policy.pdf et peuvent être obtenues gratuitement en version papier sur simple demande.

- Ce compartiment fait partie d'un fonds à compartiments multiples. Les différents compartiments ne répondent pas les uns des autres. Pour les investisseurs de ce compartiment, seuls les gains et les pertes de ce dernier sont déterminants. Sauf indication contraire dans la partie spéciale (Special Part) du prospectus, chaque détenteur de parts peut demander la conversion de tout ou partie de ses parts conformément au chapitre «Conversion of shares».
- La responsabilité de Vontobel Asset Management S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.